

LA LETTRE D'INFORMATION QVCT

Edito

Pourquoi négocier un accord Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) ?

La démarche QVCT permet d'améliorer les conditions de travail et l'environnement de travail, et de fait, la performance de l'entreprise.

Si la négociation sur la QVCT constitue une obligation légale pour certaines entreprises, cette négociation a évolué avec la loi « santé au travail » du 2 août 2021. La QVT devient la QVCT en intégrant les conditions de travail depuis le 31 mars 2022.

La négociation suppose une **démarche co-construite**, impliquant toutes les parties prenantes (salariés, managers, représentants du personnel). Ces derniers peuvent être impliqués dans la démarche par le biais de groupes d'expression, de questionnaires permettant un diagnostic partagé...

Elle va **s'appuyer sur un dialogue social de qualité**. Les partenaires sociaux (direction et représentants des salariés) vont devoir construire ensemble une vision commune des principaux enjeux, dialoguer autour d'un plan d'actions et évaluer une expérimentation.

La QVCT doit pouvoir constituer une des principales préoccupations au sein de l'entreprise. Il est important que **chacun puisse s'exprimer afin de mieux cibler les problématiques** qui devront être mises en débat.

Néanmoins, pour s'assurer du bon fonctionnement de cette démarche, il semble important qu'elle puisse s'inscrire dans un cadre. Un **accord de méthode** peut alors fixer les règles du fonctionnement. C'est le premier niveau de la négociation : définir **comment on va travailler ensemble** et structurer la démarche.

L'accord QVCT permet enfin de rendre concrète la démarche QVCT en étant en phase avec les problématiques et les spécificités de chaque entreprise.



QUELQUES CHIFFRES

Source : DARES, La négociation collective d'entreprise en 2022, Août 2024 n°52

5 % des entreprises, représentant **19,8 % des salariés**, ont engagé des négociations sur les conditions de travail (sécurité, risques psychosociaux, pénibilité, santé, télétravail, etc.). Parmi elles, **66,6 % ont conclu un accord** sur ce thème.

5 % des entreprises, employant **19 % des salariés**, ont négocié sur le temps de travail (durée, aménagement, heures supplémentaires, forfaits, etc.). Parmi ces entreprises, **75,9 %** ayant ouvert des négociations sur ce thème ont conclu un accord.

3 % des entreprises, qui emploient **17 % des salariés**, ont abordé l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Parmi elles, **73,7% ont abouti à un accord**.

Un peu plus de **3 % des entreprises**, qui emploient **19 % des salariés**, ont discuté de la représentation du personnel, du droit syndical et de la négociation (élections, mise en place d'un CSE, formation des élus, etc.). **83,7 % d'entre elles ont conclu un accord**.

2 % des entreprises, qui emploient **3,5 % des salariés**, ont engagé des négociations sur la formation professionnelle. **41 %** des entreprises concernées ont conclu un accord sur ce sujet.

DES RESSOURCES PRATIQUES AU SERVICE DES ENTREPRISES

Le PRST Normandie par le travail collaboratif des partenaires, permet notamment la création d'un large éventail de ressources couvrant différents aspects de la santé et de la sécurité au travail : divers outils pratiques sont ainsi mis à la disposition des entreprises, pour les aider à remplir leurs obligations en matière de prévention des risques.

Dans cette lettre nous vous présentons une de ces ressources que vous retrouverez sur le site internet du PRST Normandie, <https://www.prst-normandie.fr/>, destinée à sensibiliser sur des EPI spécifiques pour améliorer la santé au travail des femmes.

Fiche repères

Protéger la santé des femmes au travail : l'importance d'EPI adaptés

Les Équipements de Protection Individuelle (EPI), souvent standardisés, ne sont pas toujours conçus pour les femmes : vêtements trop grands, casques mal ajustés, et chaussures inadaptées sont des problèmes fréquemment rencontrés qui peuvent nuire à la sécurité et au confort au travail.

Dans le cadre du PRST Normandie, un groupe de travail paritaire, dédié à la santé au travail des femmes, a créé une fiche expliquant l'importance des équipements de protection individuel (EPI) spécifiques notamment pour les femmes et donne des repères afin de les protéger et d'améliorer les conditions de travail des femmes.

Cette fiche aborde quatre points essentiels :

- Pourquoi proposer des EPI adaptés aux femmes dans votre entreprise ?
- Rappels sur la protection collective impulsée par l'employeur.
- Les bonnes pratiques pour la mise en place d'EPI adaptés.
- Ressources utiles pour aller plus loin.

Téléchargez cette fiche dès maintenant

<https://www.prst-normandie.fr/outil/fiche-repere-epi/>



C'est quoi un bon accord QVCT ? Partage de bonnes pratiques

Vous avez un accord qui fonctionne, vous construisez un accord ou vous revisitez votre accord ?

Votre accord comporte des définitions et un diagnostic partagés, des éléments sur le contenu du travail (implication, qualité, niveau d'autonomie), l'organisation du travail (conciliation vie professionnelle/vie privée, les discussions sur le travail, les rythmes, la charge de travail), la prévention et des conditions de travail (santé, sécurité, environnement...), le dialogue social (nature, avantages sociaux...) ou le management (recrutement, intégration, reconnaissance au travail, convivialité, déroulement de carrière...)...

Cela nous intéresse ! Faites-nous part de votre expérience et de vos pratiques et partagez votre accord avec le GT QVCT du PRST Normandie en nous le transmettant par mail à :

thierrylebey@yahoo.fr et/ou à pascaline.bellierdefromont@reseaufnsea.fr

Le groupe de travail sur la QVCT du PRST Normandie travaille sur la création d'une fiche de sensibilisation pour la conclusion d'accords QVCT. Nous sommes donc intéressés pour recevoir vos accords QVCT et bonnes pratiques. **Merci d'avance pour vos contributions.**

Le bruit, généré par le travail en open space ou en bureau partagé, rend-il les travailleurs moins productifs depuis leur retour au bureau (travail hybride) ?

Réponse dans le prochain numéro !



Joyeuses fêtes de fin d'année !

